

2^e conférence nationale de l'Océan



Pour la croissance bleue et le climat

8 avril 2016

SOMMAIRE

1. Enjeux de la conférence
2. Programme
3. Océan et négociations climatiques, les actions de Ségolène Royal
4. Suivi des pistes d'action issues de la conférence nationale de la transition écologique, de la mer et de l'Océan du 31 août 2015
5. Présentation du plan d'action pour le milieu marin Méditerranée, Manche Mer du Nord, Golfe de Gascogne et Mer Celtique
6. Chiffres clés de la transition écologique pour la croissance bleue et le climat
7. Liste des organismes participants



2^e conférence nationale de l'Océan



Pour la croissance bleue et le climat

8 avril 2016

Ségolène Royal a décidé de réunir une deuxième conférence nationale sur la transition écologique de la mer et de l'Océan pour accélérer la dynamique engagée lors de la conférence du 31 août 2015. En associant à nouveau l'ensemble des acteurs, la ministre souhaite faire un point d'étape, lancer de nouvelles actions concrètes et réaffirmer ses priorités pour la mer et l'Océan.

L'Océan est au cœur des enjeux d'avenir de l'humanité et la France, par son domaine maritime de 11 millions de km², le 2^e au monde, a un rôle à jouer. Cette caractéristique contribue à notre richesse et nous renvoie à notre responsabilité. Mers et Océan nous offrent un horizon d'engagement des citoyens, des acteurs économiques et des décideurs, de découverte et de prospérité.

Pour la première fois, à la COP21, la voix des mers et de l'Océan a été entendue grâce à la ministre et avec l'appui de la Plateforme Océan et Climat. Cette conférence doit être l'occasion de prolonger cette ambition en portant un message fort au niveau national, européen et international.

L'objectif est de parvenir à une gestion durable des activités en mer et sur le littoral pour maintenir la bonne santé des écosystèmes marins. Les secteurs d'activité concernés doivent innover et se développer afin d'assurer la préservation des milieux et des ressources.

Aujourd'hui, le processus, déjà engagé par de nombreux acteurs, doit déboucher sur des actions pratiques, concrètes et immédiates. Cette deuxième rencontre est l'occasion pour Ségolène Royal de faire un point d'avancement des dix premières pistes d'action présentées à l'issue de la conférence du 31 août 2015.

La notion de croissance bleue a fait l'objet de nombreuses réflexions et documents stratégiques. Elle est parfois résumée à cinq domaines : **l'énergie bleue**, **l'aquaculture**, le **tourisme** maritime, côtier et de croisière, les **ressources minérales marines** et les **biotechnologies bleues**. La croissance bleue couvre aussi le **transport maritime**, **l'activité portuaire**, la **construction navale**, la **pêche** et intègre les autres dimensions du développement durable (dimension environnementale, dimension sociale).



2^e conférence nationale de l'Océan



Pour la croissance bleue et le climat

8 avril 2016

PROGRAMME

Ouverture

9h30

Ségolène Royal, ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, en charge des Relations internationales sur le climat et Présidente de la COP

10h Séquence Océan et Climat

Gilles Bœuf, conseiller mer et Biodiversité

Les avancées de la cause Océan à la COP21 et le suivi des engagements de la France

Françoise Gaill, CNRS, présidente du Conseil scientifique de la Plateforme Océan et Climat

Le Conseil scientifique de la Plateforme Océan et Climat aux avant-postes

Ludovic Frère-Escoffier, secrétaire permanent de la Plateforme Océan et Climat.

La mobilisation des acteurs suite à la COP21

Eric Banel, délégué général Armateurs de France

Antidia Citores SurfRider Foundation

Une coopération pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre du transport maritime

10h40

Echanges avec la salle



10h55

Message vidéo du navigateur Pierre Brasseur depuis la transat en double Concarneau – Saint-Barthélemy (AG2R)

11h séquence « l’Océan comme solutions » : les acteurs économiques

Frédéric Moncany de Saint-Aignan, président du Cluster maritime français.

Introduction sur les solutions dans les domaines des énergies nouvelles, des ports du futur, des navires, de la pêche et de l’aquaculture

Yannick Hemeury, Breizh Marine Consult.

Présentation d’un navire de pêche du futur

Stéphane Raison, président du Port de Dunkerque.

Exemple du Port de Dunkerque

Marie-Dominique Fouchault, directrice du syndicat mixte du port de Dieppe

L’exemple du port à sec de Dieppe

Raphaëlle Leguen, aquacultrice, première adjointe au maire de la Seyne-sur-mer.

Les actions d’une collectivité territoriale qui se tourne vers la mer.

11h30 séquence « l’Océan comme solution » : mobilisation des acteurs sur deux sujets majeurs, les déchets et la Méditerranée

Dominique Viel, présidente de l’Atelier des déchets.

La dynamique des acteurs contre les déchets en mer, vers une plateforme multi-acteurs.

Catherine Piante du WWF, responsable du rapport MedTrends.

Les conditions de la sauvegarde de la Méditerranée et d’une gestion durable des activités.

11h45

Echanges avec la salle

12h

Duplex vidéo avec Marc Pointud, président de la Société nationale pour le patrimoine des phares et balises.

Conclusion



12h10

Ségolène Royal, ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, en charge des Relations internationales sur le climat et Présidente de la COP



2^e conférence nationale de l'Océan



Pour la croissance bleue et le climat

8 avril 2016

Océan et négociations climatiques, les actions de Ségolène Royal



Contexte

L'Océan joue un rôle crucial dans la régulation du climat. Il séquestre 30% des émissions de gaz à effet de serre (GES) et produit 50% de l'oxygène de la planète. Mais les changements en cours sont plus rapides que les capacités d'adaptation de l'Océan. Il est donc impératif de maintenir la résilience de l'Océan. Ceci passe par des mesures d'atténuation (limitation des émissions de GES y compris dans les secteurs maritimes) mais aussi par des politiques d'adaptation (gestion du littoral, protection de la biodiversité, etc.).

Ségolène Royal a fait de l'Océan un sujet majeur de la COP21. Plus de 30 événements et 7 stands ont été dédiés à la thématique de l'Océan et les questions maritimes ont été traitées dans plus de 70 manifestations. Dans la « Semaine de l'Action » de la zone de négociations, le 2 décembre 2015, un segment de haut niveau « l'Océan est une solution pour le Climat » a pour la première fois engagé une démarche internationale des acteurs qui a été ensuite inscrite dans l'Agenda des solutions (LPPA). Les journées des 3 et 4 décembre ont réuni respectivement un Forum destiné aux représentants de la société civile et un « Ocean Day at COP21 » avec la participation de décideurs politiques.

Les acteurs publics et privés ont ainsi démontré à de nombreuses occasions la force et la diversité de leurs engagements pour protéger l'océan et lui redonner son plein



rôle climatique. A cet égard il convient de souligner le travail de la Plateforme Océan et Climat qui rassemble plus de 70 partenaires (ONG, entreprises, organismes de recherche) réunis autour de l'enjeu de la prise en compte de l'océan dans les débats climatiques. La Plateforme a été fer de lance de la mobilisation des chercheurs et de la production d'argumentaires scientifiques rigoureux.

Les engagements de la France et des partenaires pendant la COP21

1) L'Océan a été inscrit dans le contenu de l'accord de Paris

2) La France, le Pérou, le secrétariat général des Nations unies et celui de la convention Climat ont inclus l'Océan dans une nouvelle initiative originale lors de la COP21 : l'agenda des solutions, « le Lima-Paris Actions Agenda ». Sur cet agenda de 70 actions concrètes, 6 concernent les océans.

3) La France (acteurs publics et privés) a pris des engagements nationaux et internationaux sur les points suivants :

- ▶ Demande d'un rapport spécial au GIEC sur le rôle de l'Océan dans le système climatique et les impacts attendus sur celui-ci (soutenu par la France, la Chine, Monaco et l'Espagne notamment).
- ▶ Contribution du transport maritime international à l'effort global de limitation des émissions de gaz à effet de serre (2,2 % des émissions mondiales de CO₂ en 2012), la France a demandé pendant la COP21 la généralisation à l'international d'un système obligatoire de surveillance, de déclaration et de vérification des émissions de CO₂ par le transport maritime international. Elle portera cette intention devant l'OMI en avril 2016.
- ▶ Soutien à une initiative de la Banque mondiale sur la gestion intégrée de la zone côtière en Afrique de l'Ouest.
- ▶ Conforter la politique nationale de la France en matière de création et de gestion d'aires marines protégées qui vise d'une part une couverture de 20% en 2016 alors que les objectifs internationaux sont de l'ordre de 10% (objectif d'Aichi), d'autre part un renforcement de la gestion qualitative des AMP. Et par ailleurs, la France s'est engagée à déployer au niveau national concept polynésien innovant des « aires marines éducatives » et à soutenir sa reconnaissance internationale.
- ▶ Renforcer la protection des écosystèmes marins d'importance dans les politiques d'atténuation (captage carbone) et d'adaptation tels que les mangroves et récifs coralliens. Mais également protéger les écosystèmes profonds vulnérables au niveau européen, dans le cadre des négociations en cours sur la gestion des pêches des espèces d'eaux profondes.



- ▶ Lutter contre la pollution dans l'Océan en réduisant les déchets plastique de provenance des milieux terrestres.

Les suites de l'action

Ségolène Royal assure la présidence de la COP21 et reste mobilisée avec ses partenaires, notamment la Plateforme Océan et Climat. La Ministre de l'environnement organisera un événement de haut niveau sur l'océan le 21 avril à New York pour maintenir la mobilisation internationale sur ces enjeux.

Il est impératif que l'Océan reste une préoccupation des négociations climatiques y compris dans l'agenda des solutions dont la pertinence à fait ses preuves. D'autre part, les acteurs s'accordent à dire que des actions sont encore à mener en matière de connaissance des océans, de réduction des émissions de CO₂ du transport maritime internationale, de coopération régionale pour la gestion des zones côtières et de protection des zones marines et d'écosystèmes d'importance écologique pour la régulation du climat, la lutte contre les pressions anthropiques, qui affectent les fonctionnalités des océans (la lutte contre les déchets en mer et les pollutions telluriques, la surpêche, etc.).

En complément, il est aussi nécessaire de veiller à ce que les enjeux climatiques soient pris en compte et intégrés dans les processus sectoriels et environnementaux ayant trait à l'Océan. A cet égard, la France, membre de six conventions de protection des mers régionales, a un rôle unique à jouer.



2^e conférence nationale de l'Océan



Pour la croissance bleue et le climat

8 avril 2016

SUIVI DES PISTES D'ACTION ISSUES

DE LA CONFERENCE NATIONALE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE,

DE LA MER ET DE L'OCEAN DU 31 AOUT 2015



2^e conférence nationale de l'Océan



Pour la croissance bleue et le climat

8 avril 2016

1) Soutien aux filières de la Croissance bleue

Ségolène Royal mobilise la filière des énergies marines renouvelables et lance l'appel à projets sur le développement de l'aquaculture

1) Mobilisation de la filière des énergies marines renouvelables

La France dispose des ressources et des compétences pour faire émerger une filière de rang mondial dans les énergies marines renouvelables. La R&D et l'innovation dans le domaine des énergies marines renouvelables font donc l'objet d'un important **soutien du programme des investissements d'avenir**, pour accompagner ces filières émergentes vers la maturité industrielle et économique.

► **Appel à projets de fermes pilotes éoliennes flottantes**

Un appel à projets a été lancé par l'ADEME à l'été 2015, dans le cadre du programme d'investissements d'avenir. Une enveloppe de **150 millions d'euros** a été annoncée.

Il ressort des réponses reçues :

- **Une diversité en termes d'entreprises** ayant répondu à l'appel à projets. Ainsi, à côté des grands groupes, se sont positionnés également des entreprises de taille intermédiaire et des petites et moyennes entreprises.
- **Une diversité territoriale. Les projets reçus se situent en Bretagne et en Méditerranée.**
- **Une variété technologique.** Les projets déposés ont recours à une grande variété de choix technologiques que ce soit au niveau des éoliennes, des flotteurs, de l'architecture.
- **Une intégration environnementale** dans le montage et la mise en œuvre des projets.



► **Appel à projets de R&D « instituts de la transition énergétique – énergies marines renouvelables »**

Les 10 projets retenus ont été désigné en décembre 2015 : 10 millions d'euros d'investissement total dont 4 millions d'euros d'aides du programme des investissements d'avenir.

Ces projets visent la caractérisation des sites, la modélisation et l'évaluation des impacts environnementaux et le développement des technologies.

La deuxième édition est en cours pour 2016. Un total de 10 millions d'euros d'aides est prévu sur 3 ans.

► **Lancement d'un nouvel appel d'offres éolien off-shore posé**

Un appel d'offres au large de Dunkerque a été annoncé, la zone identifiée présentant des conditions favorables à l'implantation d'éoliennes en mer posées.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la poursuite du développement de l'éolien en mer posé, qui contribue à l'atteinte de l'objectif de 40 % d'électricité renouvelable à l'horizon 2030, fixé par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Cette démarche se caractérisera par plusieurs nouveautés, visant à réduire les coûts et à simplifier les procédures :

- Une nouvelle procédure, dite de « dialogue concurrentiel » sera adaptée aux spécificités de l'éolien en mer ;
- Des études de levée des risques liés au vent, à la houle, à la profondeur et à la composition des sols seront réalisées ;
- Diverses mesures de simplification visant à faciliter l'obtention des autorisations sont également prévues. En particulier, la concession d'occupation du domaine public maritime sera attribuée au lauréat en même temps que l'appel d'offres.



2) Appel à projets sur le développement de l'aquaculture

Les travaux méthodologiques sur l'identification des zones propices et d'opérations visant à développer les connaissances techniques, scientifiques ou organisationnelles dans les exploitations aquacoles **ont été lancés**. Ces exploitations réduisent l'incidence sur le milieu, diminuent la dépendance à l'égard des farines et huiles de poisson, encouragent une utilisation durable des ressources dans l'aquaculture, améliorent le bien-être des animaux ou facilitent l'introduction d'innovations en matière de produits ou de techniques. Le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche sera prioritairement mobilisé.

Ces projets concertés en local et écologiques seront valorisés par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.

- ▶ **La stratégie de la France pour la mise en œuvre du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche reprend ces objectifs.**
- ▶ **Le programme opérationnel de la France a été adopté le 3 décembre 2015.**
- ▶ Le comité national de suivi du fonds s'est formellement réuni pour la 1ère fois le 23 février 2016.
- ▶ Sur l'ensemble de la période de programmation (2014 – 2020), il est prévu de **mobiliser le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche à hauteur de 17 millions d'euros pour le financement de l'innovation dans l'aquaculture.**
- ▶ **Un premier appel à projets « innovation » a été lancé le 15 mars 2016.** Ces projets doivent avoir pour objectifs d'améliorer la compétitivité des entreprises aquacoles.
- ▶ **Les premiers projets seront sélectionnés en septembre 2016.**
- ▶ le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche comporte une mesure améliorant **l'identification des sites les plus favorables au développement de l'aquaculture marine et continentale.** L'appel d'offre du marché correspondant a été lancé le 17 mars 2016.



3) Simplification des procédures dans les secteurs du transport maritime et de la pêche

- ▶ **En octobre 2015, publication d'un décret qui donne plus de compétences au guichet unique du Registre International Français.**
- ▶ **En décembre 2015, publication de deux décrets qui simplifient l'accès aux visites médicales d'aptitude des marins.**
- ▶ La mise en place du portail du marin qui permettra à chaque marin professionnel de connaître en temps réel sa situation au regard de ses embarquements et de ses droits, a été expérimenté en fin d'année 2015 sur le terrain dans les départements des Bouches-du-Rhône et du Morbihan.
- ▶ Deux chantiers structurants sont en cours pour les mois à venir :
 - **La réforme du permis d'armement** (modernisation du rôle d'équipage) pour simplifier l'action de l'administration en matière de composition des équipages et de suivi de l'embarquement des marins à bord des navires, est inscrite dans la proposition de loi sur l'économie bleue.
 - **La simplification en termes de sécurité des navires, afin de favoriser l'innovation technologique** en limitant le nombre de règles prescriptives au strict nécessaire et en se basant sur une approche fonctionnelle basée sur des critères objectifs.



2^e conférence nationale de l'Océan



Pour la croissance bleue et le climat

8 avril 2016

2) Concilier les différentes activités et usages de la mer

Mesures prises par Ségolène Royal

La planification spatiale contribue au développement durable des secteurs énergétiques en mer, au transport maritime, aux secteurs de la pêche et de l'aquaculture, au tourisme durable et à l'extraction des matières premières. Elle permet de mettre en place une gouvernance pour rationaliser des situations spécifiques (exemple : les extractions de granulats ou les immersions des sédiments de dragage des ports, tout en conciliant les enjeux des activités les plus anciennes).

1) L'adoption des mesures de transposition de la directive européenne sur la planification de l'espace maritime :

- ▶ Législatives, dans la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (printemps 2016) ;
- ▶ Réglementaires, dans un décret en Conseil d'État sur lequel le Conseil national de la mer et des littoraux sera consulté (automne 2016).

2) Finalisation du guide méthodologique et mise en œuvre concrète de la planification :

- ▶ A la demande de Ségolène Royal (août 2015), élaboration d'un projet du guide méthodologique par les préfets coordonnateurs de la façade Manche Est mer du Nord.
- ▶ Transmission du projet de guide afin de recueillir l'avis des conseils maritimes de façade (mars 2016).
- ▶ Mise en œuvre concrète de la démarche de planification des espaces marins. La conciliation des usages doit être la règle. Elle doit être recherchée sur le terrain dans une approche pragmatique adaptée aux situations locales.
- ▶ La co-construction de projets intégrés, associant plusieurs secteurs d'activités ou partie prenantes doit être systématiquement recherchée.



2^e conférence nationale de l'Océan



Pour la croissance bleue et le climat

8 avril 2016

3) Recherche et innovations pour la transition écologique

Ségolène Royal réduit les pollutions en mer et les émissions de gaz à effet de serre

1) Réduction des pollutions en mer et des émissions de gaz à effet de serre, et soutien à une nouvelle filière

Le gaz naturel liquéfié (GNL) est le carburant de la transition énergétique du transport maritime. Son déploiement est aujourd'hui une priorité nationale et européenne. Une stratégie nationale de déploiement est nécessaire. **Ségolène Royal a donc annoncé la mise en œuvre du schéma national d'orientation pour le déploiement du GNL** comme carburant marin et à ce titre, son soutien au projet pilote de **création d'une station d'avitaillement au GNL au Grand Port Maritime de Dunkerque**.

► Le schéma national d'orientation pour le déploiement du GNL

L'Etat :

- identifie les perspectives de développement par façade maritime ;
- amorce la coordination du déploiement sur le territoire national ;
- préfigure le cadre d'action national ;
- définit les actions à mettre en œuvre en lien avec ses partenaires pour faire émerger des conditions réglementaires harmonisées et développer des formations pour la manipulation du GNL.

Ce schéma préfigure, sur le volet portuaire, le cadre d'action national que chaque État membre doit établir et soumettre à la Commission d'ici le 18 novembre 2016, conformément à la directive européenne 2014/94 sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs.



► Différentes initiatives ont d'ores et déjà vu le jour

Les autorités et places portuaires, les fournisseurs de gaz, les opérateurs de terminaux méthaniers, les armateurs se sont d'ores et déjà mobilisés et travaillent sur des projets d'adaptation ou de construction de navires et de création de stations d'avitaillement comme à Marseille et à Nantes.

- Le port de Dunkerque dont le terminal méthanier sera prochainement opérationnel souhaite s'engager dans un projet de construction d'une station d'avitaillement terrestre et maritime au GNL. **Ce type de projet émergent contribuera à positionner la France comme chef de file de cette filière de niche et prendre ainsi les parts de marché correspondant à un secteur de distribution émergent potentiellement générateur de trafic.**

2) Mobilisation en faveur du renouvellement de la flotte de pêche et de commerce françaises par des projets innovants au bénéfice des navires respectueux de l'environnement et s'engageant dans la transition énergétique. Il s'agit, dans le domaine maritime, de mobiliser les acteurs et de moderniser les outils financiers existants pour favoriser les investissements dans une flotte plus respectueuse de l'environnement.

- Le renouvellement de la flotte de pêche ne pouvant faire l'objet d'un soutien financier public, son encouragement passe notamment, par une gestion plus dynamique des autorisations de mise en exploitation.
- **Un projet de décret rénovant les dispositions du code rural et de la pêche maritime sur la gestion de la capacité de la flotte de pêche et les permis de mise en exploitation a été soumis à l'avis du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins en décembre 2015.** Il sera transmis au Conseil d'Etat en mai 2016.
- Une disposition de la proposition de loi pour l'économie bleue actuellement en cours de discussion au Parlement prévoit de revoir les conditions de détention du capital applicables aux sociétés de pêche artisanale, afin de faciliter l'investissement et donc le renouvellement de la flotte.



- ▶ Dans le cadre du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, le programme opérationnel de la France adopté le 3 décembre 2015 prévoit que **13 millions d'euros seront consacrés, sur la durée de la programmation, au financement de mesures d'innovation liées à la conservation des ressources biologiques de la mer**. Il s'agit du financement de projets d'innovations (équipements ou pratiques de pêche innovantes) permettant d'améliorer la sélectivité ou de réduire l'incidence des activités de pêche sur les écosystèmes marins. **L'appel à projet a été lancé le 15 mars 2016 et les premiers projets seront sélectionnés en septembre 2016.**

3) Système obligatoire de surveillance, déclaration et vérification des émissions de CO2 par le transport maritime

Le rôle des océans a été mis en exergue lors de la COP 21, à la fois dans son rôle de régulateur du climat, mais aussi pour préserver sa résilience.

Les acteurs français et internationaux, réunis au sein de plate-forme océan climat, et avec l'appui de Ségolène Royal ont pris des initiatives pour préserver les océans.

- ▶ **La Ministre a ainsi exprimé, le 2 décembre 2015, la demande de la France de généraliser à l'international un système obligatoire de surveillance, déclaration et vérification des émissions de CO2 par le transport maritime** (qui représente plus de 2,5 % des émissions mondiales de CO2). Ce sera tout l'enjeu des négociations qui auront lieu du 18 au 22 avril prochain au sein de l'Organisation maritime internationale.

- ▶ **Perspectives :**

- La France, le Maroc, l'Allemagne, la Belgique, les Iles Marshall et les Iles Salomon proposent conjointement que le transport maritime international prenne sa juste part dans les efforts de la communauté internationale pour limiter les émissions de gaz à effet de serre. Ces pays proposent donc que l'Organisation maritime internationale se dote d'un programme de travail afin que ses membres définissent ensemble ce que doit être cette juste part.



4) Mobiliser les Programmes d'Investissements d'Avenir pour la croissance bleue

- ▶ L'initiative PME pour la biodiversité lancée dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir a permis, au cours de deux appels à projets, de considérer **plus de 50 projets, éligibles à des financements**. Les premiers projets financés font déjà référence au milieu marin, quelques exemples :
 - Captage et piégeage des polluants de sédiments par électrochimie ;
 - Outils de réhabilitation des fonds écologique et protection des jeunes recrues halieutiques ;
 - Outil de détection des biotopes sous-marins par sonar multi-faisceau.
- ▶ **Environ 50 % des projets retenus concerneront les ressources marines**. Ce premier programme est doté d'une enveloppe de **60 millions d'euros de soutien** de l'Etat.
- ▶ **Cette dynamique doit être amplifiée :**
 - en lançant une initiative PME ciblée sur les ressources aquatiques terrestres pour réduire les pollutions d'origine telluriques ;
 - en construisant un nouveau programme au sein des Programmes d'investissements d'avenir avec le Commissariat général à l'investissement pour accélérer l'émergence de technologies innovantes et leur généralisation dans les entreprises dans les territoires. Un volet spécifique au milieu marin pourrait être conçu. L'animation des programmes du Programme d'investissements d'avenir relatifs à la biodiversité a vocation à être assurée par l'Agence française pour la biodiversité.



2^e conférence nationale de l'Océan



Pour la croissance bleue et le climat

8 avril 2016

4) Protection de la mer et du littoral

Ségolène Royal met en place de nouvelles mesures pour protéger la mer et le littoral : protection des mammifères marins, adoption des plans d'action pour le milieu marin, protection des récifs coralliens et des mangroves

1) Améliorer la protection des mammifères marins

Les mammifères marins sont particulièrement emblématiques de la faune d'outre-mer et de métropole, notamment en Méditerranée et la France s'est largement engagée en 2015 et 2016 pour améliorer leur protection.

- ▶ **Une protection renforcée dans la loi française par le projet de loi biodiversité :**
 - Un dispositif de partage des données sera rendu obligatoire entre certains navires, les positions des cétacés, dans les eaux françaises des sanctuaires marins Pelagos (Méditerranée) et Agoa (Antilles). **L'objectif est de réduire les collisions entre navires et mammifères marins, source de mortalité dans ces zones-là.**
 - La protection des espèces marines menacées (migratrices telles que les cétacés, les tortues marines, certaines espèces d'oiseaux ou de poissons) sera rendue possible hors des eaux territoriales sur l'ensemble de la zone économique exclusive.



- ▶ **La France s'engage sur le terrain pour une meilleure gestion de la protection des mammifères marins**

Le sanctuaire PELAGOS (France, Monaco, Italie) :

- Stabilisation de la gouvernance lors de la COP 21 avec l'Italie et Monaco
- La France prend à l'été 2016 la présidence de l'accord pour les deux prochaines années.

La France prend la présidence au 2nd semestre 2016 et pour 2 ans, de l'Accord ACCOBAMS (Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente). **En 2017, dans le cadre ACCOBAMS s'effectuera le lancement d'un nouveau programme scientifique d'observation des mammifères marins au sein de toute la Méditerranée.**

2) Protéger les mers et l'océan par la mise en œuvre des plans d'action pour le milieu marin

- ▶ La directive cadre relative à la stratégie pour le milieu marin fixe l'objectif d'atteindre ou de maintenir le bon état écologique des eaux marines d'ici 2020.
- ▶ **Les plans d'action pour le milieu marin (PAAM) sont les outils pour parvenir à ce bon état écologique.** Il existe 3 PAAM : un en Méditerranée, un en Atlantique et un pour la Manche.

Les PAAM sont finalisés et leurs programmes de mesures vont être adoptés en avril 2016.

Ces plans d'action pour le milieu marin sont particulièrement novateurs. Ils ont été élaborés en articulant la politique marine et la politique de l'eau, contribuant ainsi à l'atteinte du bon état des eaux continentales et côtières.



3) Améliorer la connaissance et la protection des récifs coralliens pour stopper la perte de biodiversité et préserver leur rôle en faveur de l'adaptation des territoires d'outre-mer au changement climatique

- ▶ Dans le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, l'Etat se donne pour objectif d'élaborer un **plan d'action contribuant à protéger 75 % des récifs coralliens d'outre-mer d'ici à 2021.**
- ▶ Publication avant l'été du **bilan de l'évolution de l'état de santé des récifs coralliens**, réalisé dans le cadre de l'Initiative française pour les récifs coralliens : l'IFRECOR qui a fêté ses 15 ans.
- ▶ En juin, la France prendra la présidence de l'International Coral Reef Initiative (Initiative internationale en faveur des récifs coralliens).

4) Protéger 55 000 hectares de mangrove d'ici 2020 soit 50% de la couverture nationale

35 000 hectares de mangroves se trouveront sous protection du Conservatoire du littoral : 26 000 hectares sont déjà protégées et près de 9 000 hectares le seront d'ici l'été à Mayotte et en Guyane.

- La mobilisation du Conservatoire du littoral, établissement du Ministère de l'Environnement, et des autres dispositifs de protection (réserves naturelles notamment) se poursuivra pour arriver à 55 000 ha de mangroves protégées d'ici à 2020 ;
- De nombreux outils de communication sur les services rendus par ces écosystèmes naturels ont été produits en 2015, comme le guide sur la cartographie des mangroves.
- ▶ En 2016, la France va collaborer avec l'Union internationale pour la conservation de la nature et au programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'élaboration d'une initiative internationale en faveur des mangroves.



2^e conférence nationale de l'Océan



Pour la croissance bleue et le climat

8 avril 2016

5) Renforcement des actions pour lutter contre les déchets en mer

Ségolène Royal lutte contre la pollution par les pertes de conteneurs en mer et les déchets marins

1) Engagement d'une action européenne en concertation avec les ministres européens de l'Environnement sur les pertes de conteneurs. La France souhaite mettre en place une action concertée avec différents pays et activités exposées aux risques liés aux pertes de conteneurs.

- ▶ Grâce à l'initiative commune de la France et de l'Espagne, le sujet des pertes de conteneurs provenant de navires en transit le long des côtes a été porté auprès de l'Organisation maritime internationale dès 2014.
- ▶ **Des avancées concrètes ont été réalisées :**
 - L'obligation à compter du 1er juillet 2016, de vérifier systématiquement la masse des conteneurs à l'emportage ou au moment du chargement maritime.
 - La France et l'Espagne continueront à travailler ensemble avec la Commission européenne pour que ce dossier figure à l'ordre du jour des discussions de l'Organisation maritime internationale en 2017.
 - Poursuite des travaux de réglementation par la Commission européenne sur la question du poids des conteneurs et les facteurs associés au sein de l'Organisation maritime internationale.
 - Organisation d'un atelier à la Commission européenne avant l'été afin de mieux comprendre l'impact de ce problème sur les déchets en mer et d'évaluer les résultats d'une étude menée par l'ONG Surfrider.



2) Déchets marins

La présence de déchets en mer et sur le littoral a différentes origines:

- les activités côtières ;
- les activités au sein des bassins versants, parfois bien en amont des estuaires : les déchets sont alors acheminés par les cours d'eau, les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales ;
- les déchets des professionnels présents en mer (transport, pêcheurs, etc.) et des autres usagers tels que les plaisanciers.

► Les principales actions à retenir :

- **Interdiction de la distribution de sacs plastiques à usage unique à partir du 1^{er} juillet 2016.** Pour la bonne application de cette interdiction, une infographie et une foire aux questions sont disponibles sur le site internet du ministère. De plus, il existe un soutien financier pour les territoires lauréats «Territoires zéro déchets, zéro gaspillage» qui souhaitent anticiper cette interdiction.
- Le projet de décret interdisant la vaisselle jetable plastique a été notifié à Bruxelles.
- Dans le cadre du projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, des dispositions visant à interdire les micro-billes de plastique dans les cosmétiques rincés à usage d'exfoliation ou de nettoyage et les cotons-tiges à usage domestique dont la tige est en plastique ont été adoptées.
- Les plans d'actions pour le milieu marin comportant de nouvelles dispositions en matière de lutte contre les déchets aquatiques et marins seront finalisés en mai.
- Incitation des ports à assurer des services adéquats de gestion des déchets et leurs usagers à trier et ramener leurs déchets à terre.
- Lancement d'une expérimentation sur la mise en place d'une **filière de récupération des filets et engins de pêche usagés**. Ainsi, en 2017, **des sites pilotes seront déployés** au niveau de trois ports.
- Création d'une plate-forme collaborative nommée « **ateliers déchets marins** » pour fédérer les acteurs des associations, des institutions et les économistes.



- Accompagnement dans le déploiement du dispositif 1% déchets en s'appuyant sur les acteurs déjà impliqués, tels que l'AFD et l'ADEME, pour financer des actions de collecte et de traitement des déchets dans des pays en voie de développement.



2^e conférence nationale de l'Océan



Pour la croissance bleue et le climat

8 avril 2016

6) Lancement d'appels à projets pour le littoral

Ségolène Royal lance l'appel à idée «imaginer le littoral de demain» et l'appel à projets «gestion du trait de côte pour adapter les territoires aux nouveaux enjeux océan et climat»

1) Lancement d'appels à projets pour le littoral, autour des thématiques «imaginer le littoral de demain», «gestion du trait de côte pour adapter les territoires aux nouveaux enjeux océan et climat»

- ▶ **L'appel à idées « imaginez le littoral de demain »** est ouvert à toute personne intéressée par l'évolution du littoral pour contribuer à la vision d'un futur souhaitable qui puisse intégrer les impacts du changement climatique, en particulier ceux liés à l'érosion littorale et à la montée du niveau de la mer.
Une plate-forme internet dédiée a été mise en place et la clôture est prévue le 30 juin 2016.
- ▶ **L'appel à projets relatif l'adaptation des territoires littoraux au changement climatique et à la gestion du trait de côte** est destiné aux collectivités territoriales littorales afin de les accompagner financièrement et techniquement dans l'élaboration des stratégies territoriales ou de projets d'aménagement de leur territoire permettant d'anticiper les évolutions du littoral.

Les 4 projets retenus bénéficieront d'un accompagnement économique de 300 000 euros et d'un accompagnement technique par une équipe nationale d'experts pluridisciplinaires sur 3 ans.

Le lancement de l'appel à projets est prévu pour le second semestre 2016 et la **sélection des lauréats aura lieu en décembre 2016.**



2) La stratégie nationale pour la gestion intégrée du trait de côte

- ▶ Le 22 janvier 2015 **Ségolène Royal a installé le comité national de suivi pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte.**
- ▶ Finalisation par le comité national du rapport concernant « 40 mesures pour l'adaptation des territoires littoraux au changement climatique et à la gestion intégrée du trait de côte », remis par les deux co-présidentes du comité national.
- ▶ En Novembre 2015 a été mis en œuvre le premier réseau des observatoires du littoral.
- ▶ En Février 2016, mise en ligne de la cartographie nationale sur l'évolution de l'érosion littorale. Les travaux d'actualisation d'un atlas national de référence pour les connaissances de la dynamique des côtes françaises sont en cours.



2^e conférence nationale de l'Océan



Pour la croissance bleue et le climat

8 avril 2016

7) Accélération de l'atteinte des objectifs de couverture des aires marines protégées

Ségolène Royal étend les aires marines protégées pour atteindre l'objectif de 20% de protection

1) Accélération de l'atteinte des objectifs de couverture des aires marines protégées

L'objectif international est d'atteindre 10 % de couverture des aires marines protégées en 2020. **La France se fixe un objectif plus ambitieux qui est de 20 % en 2020.**

- ▶ En Mars 2014, la couverture nationale (Métropole et outre-mer) n'était que de 4% et **en avril 2016 la couverture dépassait les 15%** avec :
 - La création du parc naturel de la mer de corail par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;
 - La création de deux Parcs naturels marins : celui du bassin d'Arcachon en 2014 et celui de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis en 2015 ;
 - La mise en gestion opérationnelle du parc naturel marin des Estuaires picards et du parc naturel marin du Golfe du Lion ;
 - Une mesure dans le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages offre la possibilité d'étendre certaines aires marines protégées dans la zone économique exclusive ;
 - La poursuite de l'assistance technique auprès du gouvernement de Polynésie française pourrait également créer une grande aire marine protégée des Marquises.



► Poursuite de l'engagement national

D'ici début 2017, la France procédera à :

- L'extension de la réserve naturelle nationale des Terres Antarctiques Françaises dans la zone économique exclusive française dans le sud de l'Océan Indien.
- La création du parc naturel marin du cap Corse et des Agriates.

Ces créations permettront d'atteindre 21 % de couverture nationale d'aires marines protégées

D'ici 2018, la France engagera :

- La création des parcs naturels marins de Martinique et du golfe Normand Breton ;
- L'extension du réseau Natura 2000 au large en métropole sur les trois façades maritimes (protection récifs, oiseaux pélagiques, grand dauphin et marsouin commun).

2) Extension nationale du concept polynésien des aires marines éducatives

Une « aire marine éducative » est une zone maritime littorale de petite taille (quelques hectares) qui est gérée de manière participative par les élèves d'une école primaire suivant une charte. Cette démarche volontaire fait appel à l'expertise de l'école et de la commune concernée, mais aussi à celle d'associations d'usagers ou de protection de l'environnement. **Cette initiative est née en 2012 aux Marquises où il en existe 6 (en Polynésie française).**

- **Montage d'un programme national pilote de 6 aires marines éducatives pour la rentrée scolaire 2016-2017** (3 en métropole et 3 en outre-mer – en plus des 6 déjà existantes aux Marquises) coordonné par le ministère de l'environnement, le ministère des outre-mer et le ministère de l'éducation nationale et réalisée en partenariat avec des écoles, des collectivités locales et des associations volontaires.

► Les actions réalisées

- En décembre 2015 : mise à l'honneur de l'initiative pendant la COP21 ;
- Valorisation internationale de la démarche polynésienne durant l'Action Week ;
- Engagement inscrit dans l'agenda des solutions LPPA de la COP21 et qui devrait être repris par d'autres Etat en 2016-2017 ;
- Partenariat signé officiellement par la Ministre de l'environnement et la Polynésie française pour amorcer le processus d'extension nationale ;
- En Mars 2016 : Comité de pilotage interministériel engagé. Ce comité définira le cadrage et les 6 écoles pilotes. Aujourd'hui, **déjà 6 écoles se sont portées volontaires : 3 en métropole et 3 en outre-mer** ;
- L'extension nationale sera fonctionnelle a l'été 2017.



2^e conférence nationale de l'Océan



Pour la croissance bleue et le climat

8 avril 2016

8) Soutien aux métiers de la mer

Le Ministère de l'Environnement met en place une action internationale contre le dumping social et mobilise les établissements d'enseignement en faveur de la transition écologique pour la croissance bleue et le climat

1) Lancement d'une action au niveau européen et international contre le dumping social dans le domaine maritime :

- ▶ Les autorités françaises ont contribué à une étude sur le statut de travailleur indépendant dans le secteur de la pêche maritime. **Ce travail vise à clarifier le régime juridique des marins pêcheurs indépendants ainsi qu'à rassembler des données sur la représentation des indépendants chez les marins pêcheurs.**
- ▶ Ségolène Royal et Alain Vidalies ont saisi les ministres des transports et de la pêche des Etats Membres de l'Union européenne, les Commissaires européens en charge des transports, de l'emploi et de l'environnement ainsi que le président du Parlement européen pour leur proposer d'inscrire la question du dumping social au calendrier social de la Commission pour le maritime.
- ▶ Les actions à venir consisteront à mettre en place un **agenda social maritime ambitieux pour 2017**, permettant une plus grande convergence sociale entre États membres.

2) Mobilisation des établissements d'enseignement maritime du ministère



▶ **Pour l'enseignement supérieur maritime :**

- **Le contrat d'objectifs et de performance signé le 8 décembre 2015** souligne la nécessité pour les futurs ingénieurs de l'École nationale supérieure maritime d'avoir une vision globale de l'impact environnemental du navire. A cette fin, un **cursus d'ingénieur a été développé au sein de l'école : le parcours « eco-gestion » du navire.**
 - Les questions de maintenance des installations offshore et notamment celles exploitant les énergies marines renouvelables sont d'actualité. Pour y répondre, l'École nationale supérieure maritime proposera un second **parcours dénommé « déploiement et maintenance des systèmes offshore ».**
 - **La mise en œuvre de ces nouvelles formations devrait débuter à la rentrée 2016.**
- ▶ Ségolène Royal a rencontré le 9 février 2016 des élèves de l'École nationale supérieure maritime et la direction de l'école ainsi que l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur du ministère pour inciter et accompagner les élèves dans des démarches d'entrepreneuriat en matière de transition énergétique et écologique. Ainsi, un **projet est en cours d'élaboration au sein de l'École nationale supérieure maritime dans le cadre de l'opération GreenTech sous le thème "Energies renouvelables".**

▶ **Pour l'enseignement secondaire maritime :**

- Des actions destinées aux lycées professionnels maritimes ont également été mises en place. L'objectif du travail mené est de pouvoir sensibiliser les élèves aux enjeux et des mesures de protection du milieu marin.
- **Un séminaire de sensibilisation sur la protection du milieu marin** à destination des principaux établissements d'enseignement secondaires maritimes a été organisé le 18 novembre 2015.
- Ce séminaire a également été l'occasion de **constituer une base documentaire pédagogique** qui a été confiée aux participants pour qu'ils puissent l'utiliser dans leurs lycées.



2^e conférence nationale de l'Océan



Pour la croissance bleue et le climat

8 avril 2016

- 9) Préparation d'une initiative à la COP 21 pour une journée sur les océans
- 10) Renforcement de la connaissance de l'impact du changement climatique sur l'océan

Ségolène Royal a fait de l'Océan un sujet majeur de la COP21

Plus de 30 événements et 7 stands ont été dédiés à la thématique de l'Océan, et les questions marines et maritimes ont en outre été abordées au sein des dizaines de manifestations.

Dans le cadre de la « Semaine de l'Action » de la zone de négociations, un segment de haut niveau « l'Océan est une solution pour le Climat » a été organisé le 2 décembre 2015 qui a permis, **pour la première fois, de mobiliser les différents acteurs dans le cadre de partenariats opérationnels concrets inscrits dans le Plan d'Action Lima-Paris.**

Les acteurs publics et privés ont démontré à de nombreuses occasions la force et la diversité de leurs engagements pour protéger l'océan et lui redonner son plein rôle climatique. A cet égard il convient de souligner le travail de la Plate-forme Océan-Climat, fer de lance de la mobilisation des acteurs français, en particulier des scientifiques, qui a sensibilisé le grand public et les décideurs et a engagé des partenariats à l'international.



1) Les principales actions de haut niveau menées à la COP21

- ▶ Le 12 novembre, inauguration par la Ministre du Pavillon Tara « Océan et Climat » dont le ministère était l'un des partenaires et présentation avec les associations et les acteurs présents des événements de la COP21 liés à l'Océan et au Climat ;
- ▶ Le 28 novembre, signature par 22 États dont la France, de la Déclaration « **Because the Ocean** » qui appelle à soutenir un rapport spécial du GIEC sur les océans, l'organisation d'une conférence des Nations Unies en appui à l'objectif dédié de développement durable, et un plan d'action Océan-Climat ;
- ▶ Le 2 décembre, au cœur de l'Action Week, organisation d'une session « Océan » de haut niveau dans la zone de négociations de la COP21 dans la cadre de l'Agenda de l'Action. **En présence des ministres chilien et mauritanien et de hautes personnalités, la ministre a annoncé une série d'engagements de la France en faveur de la conservation des mers et océans ;**
- ▶ Le 3 décembre, l'espace Générations Climat du Bourget a accueilli le premier **Forum Océan et Climat** et plus de 20 événements parallèles dédiés aux liens croisés entre les deux thématiques ; **plus de 1000 participants et plus de 1500 internautes dans le monde ont suivi les débats, où la ministre est intervenue ;**
- ▶ Le 4 décembre, l'« Ocean Day at COP21 » organisé par le Global Ocean Forum a réuni des hauts représentants des États, dont le Prince Albert II et la ministre, des organisations internationales pour rappeler l'importance de l'océan dans le régime climatique et donner les contours d'un plan d'action mondial ;
- ▶ **L'Accord de Paris mentionnera explicitement l'océan.**



2) Programme d'action des prochains mois

- ▶ 21 avril 2016, **au siège des Nations Unies à New York, un événement de haut niveau sera organisé par la France pour dynamiser les actions initiées à la COP21 en faveur de l'océan** et rallier de nouveaux partenaires autour de quelques initiatives emblématiques. En particulier, la Banque mondiale lancera un plan d'action Océan pour l'Afrique, que le ministère appuiera sur le volet de prévention des risques côtiers en Afrique de l'ouest. L'événement donnera aussi un point de situation des avancées de la recherche océanique internationale menée en collaboration avec Tara Expéditions sur le plancton et l'établissement de base de données scientifiques ouvertes à tous les acteurs.
- ▶ La dynamique de l'action et la sensibilisation des parties prenantes seront catalysées à l'occasion d'autres événements nationaux et internationaux en 2016 : parmi ceux-ci, **le 8 juin aura lieu la journée mondiale des océans**, le congrès mondial de l'UICN en septembre et la COP13 de la convention sur la diversité biologique en décembre.



2^e conférence nationale de l'Océan



Pour la croissance bleue et le climat

8 avril 2016

11) Moderniser la gouvernance

Réinstallation du Conseil national de la mer et des littoraux

Le Conseil national de la mer et des littoraux est l'instance de proposition et de concertation pour les questions touchant à l'aménagement, la protection et la mise en valeur de ces espaces et de leurs activités. Au terme du premier mandat du Conseil national de la mer et des littoraux, le Gouvernement a voulu le rénover afin d'en faire, selon la formule du président de la République "**un véritable conseil, économique, social et environnemental des questions littorales et maritimes**".

1) La révision du décret relatif à son organisation et à son fonctionnement

A l'échéance du mandat du Conseil national de la mer et des littoraux et avant sa réinstallation, le décret du 27 octobre 2015 a revu sa composition et son fonctionnement afin de le rendre plus opérationnel et de lui permettre de mieux remplir son rôle d'avis et de proposition.

- ▶ Le nombre de ses membres a été réduit de 70 à 52, afin d'en faire un conseil à la composition resserrée, plus aisé à réunir.
- ▶ Le Conseil dispose maintenant d'un rôle affirmé de coordination de l'ensemble des instances consultatives intervenant dans le champ maritime et littoral.

2) La réinstallation du Conseil

- ▶ Un arrêté interministériel du 28 octobre 2015 fixe la liste des organisations appelées à siéger au sein du Conseil.
- ▶ Le Conseil est réinstallé dans sa nouvelle forme dans l'après-midi du 8 avril 2016.



2^e conférence nationale de l'Océan



Pour la croissance bleue et le climat

8 avril 2016

Ségolène Royal présente les programmes de mesures du Plan d'Action pour le milieu marin Méditerranée, Manche Mer du Nord, Golfe de Gascogne et Mer Celtique

Lors de la deuxième conférence nationale de l'Océan, Ségolène Royal a les programmes de mesures français (2016-2021) qui comportent **30 mesures-phares**.

1) Premier axe : la gestion intégrée de l'interface Terre-mer

- Mesures sur les **pollutions telluriques** (aires de carénages, techniques de dragage, etc.) complémentaires de celles des schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau 2016-2021. Sont prévus la planification de certaines activités pouvant impacter l'environnement marin (en priorité : **l'extraction de granulats, le dragage**).
- Mesures « **déchets marins** »

Exemples concrets de mesures adoptées concernant la gestion intégrée et de gestions des déchets:

- **Mettre aux normes des aires de carénages de plaisance** d'ici 2021 dans le cadre de partenariats avec communes, ports et soutien des agences de l'eau
- **Diffuser les méthodes de dragage les moins impactantes pour le milieu marin**
- **Améliorer la planification des activités d'extraction de granulats et de dragage**
- **Mettre en place d'une filière de récupération des filets et engins de pêche usagés**, sur le modèle d'Adivalor en agriculture.
- **Agir efficacement sur les voies de transfert vers le milieu marin** que constituent les cours d'eau, les fleuves ainsi que les réseaux qui collectent les eaux pluviales et les eaux usées : équipement des réseaux, des stations de traitement, intégrer les déchets dans les contrats intégrés (baie, bassin versant)



des agences de l'eau, etc.

- **Inciter les ports à améliorer les services de collecte et de gestion des déchets**

2) Deuxième axe : la biodiversité marine

- protections spatiales d'écosystèmes patrimoniaux,
- restauration des fonctionnalités halieutiques,
- actualisation des protections des espèces marines
- adaptation des pratiques de pêche.

Ces mesures ont été définies en cohérence avec les stratégies nationales, les conférences environnementales, le projet de loi biodiversité, et les priorités françaises retenues dans le cadre du FEAMP adopté en décembre 2015.

Exemples concrets de mesures adoptées concernant la biodiversité marine :

- **Mettre à jour la liste des espèces et habitats protégés en mer, très lacunaire**
- **Identifier les zones fonctionnelles halieutiques à mieux protéger demain**
- **Développer les protections fortes sur les secteurs de biodiversité remarquable**
- **Cibler la politique d'affectation et d'attribution du DPM au Conservatoire du littoral**
- **Développer les techniques de pêche moins impactantes sur les écosystèmes**

3) Des mesures sur **la sensibilisation, la communication, la formation**, nécessaire à la conduite du changement, et la modification de bonnes pratiques ;

4) Des mesures sur **l'intégration de l'environnement marin dans les politiques d'aménagement** (développement de volets « mer » des SCOT)

Exemples concrets de mesures de sensibilisation, de communication, de formation et d'intégration de l'environnement marin dans les politiques d'aménagement :

- **Développer des volets mer des Schémas de Cohérence Territoriaux des agglomérations littorales**
- **Développer les modules environnement marin dans l'enseignement maritime**



- Renforcer le volet environnemental du permis de conduire des bateaux de plaisance
- Améliorer la prise en compte des impacts cumulés dans le cadre de l'encadrement des projets pouvant impacter la mer et le littoral
- Développer une action de communication sur enjeux milieux marins

I. Les mesures spécifiques pour la Méditerranée, la Manche mer du Nord, le Golfe de Gascogne et Mer celtique

Des mesures « locales » ont été adoptées pour l'atlantique (3 mesures), la manche (4 mesures) et la méditerranée (vingtaine).

1) Des mesures spécifiques en Manche/Atlantique (Manche - mer du nord, mers Celtiques et Golfe de Gascogne)

Exemples :

- Améliorer la cohérence territoriale de la réglementation de la pêche de loisir
- Inciter au regroupement des mouillages via la délivrance du titre domanial approprié et encourager l'utilisation de techniques d'emprise respectueuse de l'environnement
- Mettre en place un observatoire des activités de pêche à pied de loisir
- Instaurer une gestion globale terre-mer de la pêche des espèces amphihalines

2) Des mesures spécifiques en Méditerranée

Une vingtaine en méditerranée au regard des enjeux marqués autour de la préservation des petits fonds côtiers (herbiers, coralligène), des ressources halieutiques et mammifères marins.

Exemples

Préservation des petits fonds côtiers (herbiers, coralligène)

- Mieux gérer les mouillages afin de préserver les habitats sensibles, adaptées en fonction des catégories de navires (commerce, plaisance et grande plaisance)
- Définir et mettre en œuvre une stratégie interrégionale sur l'activité de plongée
- Définir un cadrage stratégique de façade de la restauration écologique des habitats naturels et initier une opération pilote de restauration écologique



Ressources halieutiques

- **Renforcer la prise en compte du repos biologique des espèces locales dans les textes réglementaires sur la pêche professionnelle et de loisir (poulpe, rouget de vase...)**

Mammifères marins

- **Favoriser l'installation sur les navires de systèmes de prévention des collisions avec les mammifères marins sur les navires français et étrangers effectuant des lignes régulières dans la sous-région marine ainsi que sur les navires civils de l'État.**

Contexte

La directive-cadre stratégie pour le milieu marin adoptée en 2008 fixe un objectif ambitieux de réaliser ou maintenir un bon état écologique des eaux marines européennes au plus tard en 2020. Le plan d'action pour le milieu marin (PAMM) est l'outil pour y parvenir.

La France, grâce à un partenariat intense de 4 années entre services publics, élus, organismes de recherche, associations et professionnels de la mer réunis en « conseils maritimes de façade », s'est pleinement investie dans ce processus pour élaborer simultanément les 4 PAMM de ses façades métropolitaines (1 en Méditerranée, 2 en Atlantique- Golfe de Gascogne et Mer celtique- et 1 pour la Manche-Mer du Nord). Pour concrétiser un PAMM, il faut réaliser cinq étapes : évaluation initiale de l'état du milieu marin, définition du bon état écologique, définition des objectifs environnementaux, adoption d'un programme de surveillance, et adoption d'un programme de mesures. Les quatre premières ont été finalisées entre 2012 et 2015 par les autorités compétentes nationales et préfectorales puis notifiées à la Commission européenne. Le dernier volet, les programmes de mesures des PAMM, sont aujourd'hui terminés. C'est leur adoption qui officialise aujourd'hui les 4 plans d'actions pour le milieu marin français, plaçant la France et les autres Pays européen en pointe au niveau mondial.



Réunie à l'initiative de Ségolène Royal, ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer,
en charge des Relations internationales sur le climat

Les 3 enjeux

LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET L'ADAPTATION
AU CHANGEMENT
CLIMATIQUE

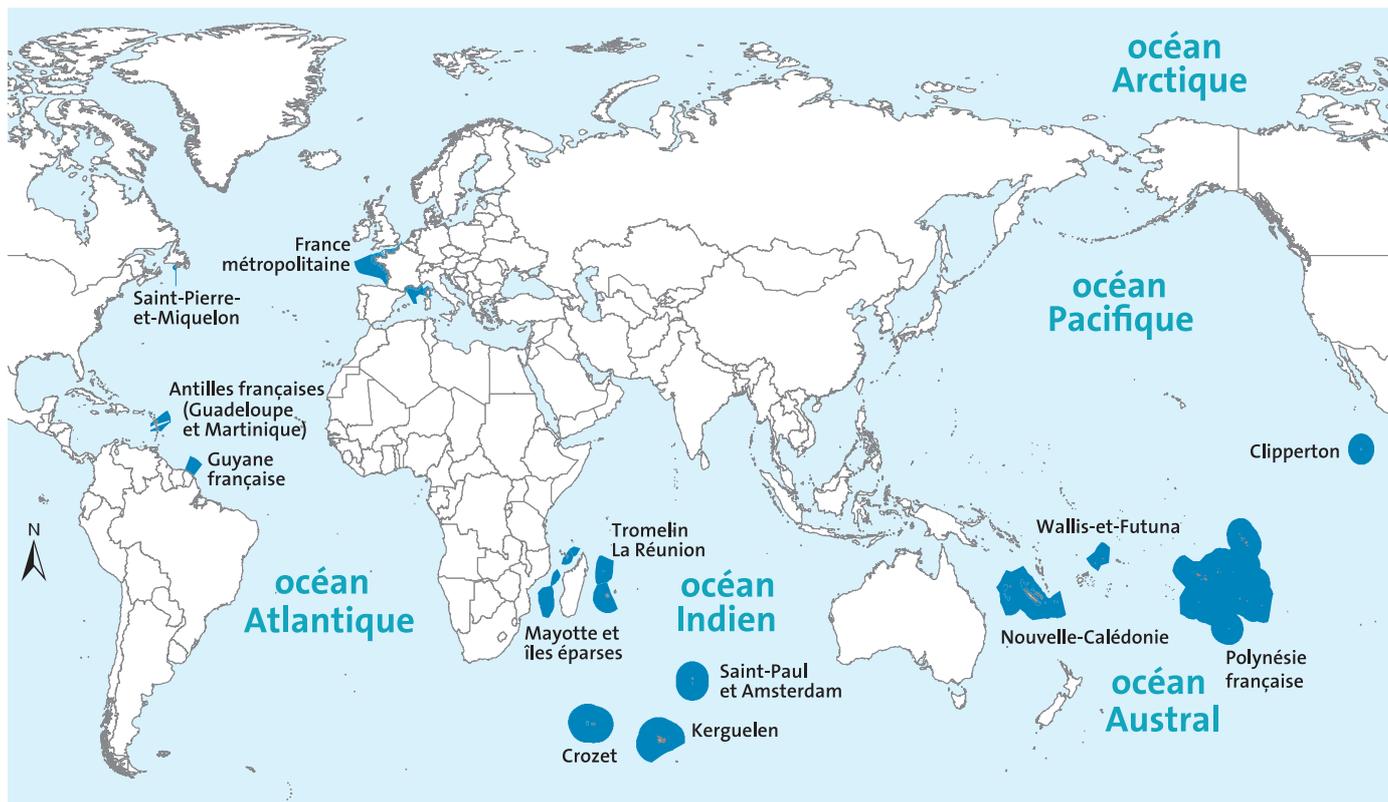
LA CROISSANCE
BLEUE

LES INITIATIVES
DE LA FRANCE
DANS LE MONDE

La France est présente sur deux continents et dans tous les océans, sauf l'Arctique.

- 2^e espace maritime mondial avec **11 millions** de km² sous juridiction
- **97 %** des surfaces maritimes françaises en outre-mer
- **16,5 %** des eaux sous juridiction française couvertes par au moins une aire marine protégée
- **18 000 km** de côtes
- **883** communes littorales et lacustres
- **8,5 millions** de résidents dans les communes littorales, dont **2,5 millions** en outre-mer
- Plus de **300 000** emplois directs, dont **40 000** marins, pour **69 milliards d'€** de valeur de production (hors secteur du tourisme)

L'espace maritime français





Biodiversité marine

Près de **10 %** de la diversité mondiale des espèces marines en outre-mer.

10 % des récifs coralliens et **20 %** des atolls de la planète dans les eaux sous juridiction française.



Transports, ports et construction navale

Plus de **100 000** emplois directs pour une valeur de production de près de **30 milliards** d'euros.



Énergies renouvelables

Un potentiel hydrolien de **2 à 3** gigawatts.

Dans les filières hydroliennes et houlomotrice, **8** projets financés à hauteur de **132 millions** d'euros.



Pêche et aquaculture

35 000 emplois directs pour un chiffre d'affaires supérieur à **1,7 milliard** euros.

Une consommation moyenne de produits de la pêche et de l'aquaculture de **34 kg** par an, reposant à plus de **80 %** sur des importations.



Recherche et innovation

Plus de **12 000** nouveaux produits chimiques issus des ressources marines et utilisés dans les secteurs agroalimentaire, cosmétique, pharmaceutique, environnemental...

3 700 emplois directs dans les instituts de recherche marine et océanographique.



Protection du patrimoine naturel

16,5 % des eaux françaises couvertes par au moins une aire marine protégée française.

7 parcs naturels marins créés depuis 2007, **5** en métropole et **2** outre-mer : Iroise, Mayotte, Golfe du Lion, Glorieuses, Estuaires picards et mer d'Opale, Bassin d'Arcachon et le dernier en date (15 avril 2015), Estuaire de la Gironde et mer des Pertuis.



Plaisance et loisirs nautiques

9 millions de pratiquants occasionnels et 4 millions de plaisanciers.

Plus de **1 000** établissements de formation au permis de conduire les bateaux à moteur.

Plus de **5 100** entreprises (constructeurs, loueurs, ateliers de réparation...) pour **41 000** salariés.



Pollutions

Au niveau mondial, **10 millions** de tonnes de macrodéchets rejetés chaque année en mer.

80 % des déchets marins proviennent de l'intérieur des terres, via le vent et les cours d'eau. Le reste est issu d'activités en mer (navigation, pêche...) et sur le littoral (plaisance...).



Risques

24 % du littoral métropolitain en recul du fait de l'érosion côtière.

1,5 million d'habitants et **850 000** emplois potentiellement exposés au risque de submersion marine.

Pour en savoir plus

État des lieux mer et littoral : rapport final (octobre 2014)

Sur le site www.developpement-durable.gouv.fr, rubrique Mer et littoral > Études et Chiffres clés

2^e conférence nationale de l'Océan



Pour la croissance bleue et le climat

8 avril 2016

ORGANISMES PARTICIPANTS

Académie de Marine
Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe)
Agence française pour la biodiversité (AFB)
Agence de l'eau Loire-Bretagne
Agence des aires marines protégées
Alliance nationale de recherche pour l'environnement (Allenvi)
Aquarium de la Porte Dorée
Armateurs de France
Assemblée permanente des Chambres d'agriculture (APCA)
Association française d'halieutique
Association monégasque sur l'acidification des océans
Association nationale des élus du littoral (Anel)
Association des ports de l'Atlantique (APPA)
Association pour la fondation de la mer
Banque publique d'investissement
Bluefish
Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)
Chambres de commerce et d'industrie France
Caisse des dépôts et consignation
Chambre de commerce et d'industrie
Comité interprofessionnel des produits de l'aquaculture
Cité de l'océan Biarritz
Cluster maritime français
Centre national d'études spatiales (CNES)
Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMEM)
Comité interprofessionnel des produits de l'aquaculture
Comité national des pêches marines et des élevages marins (CNPMEM)
Comité national de la conchyliculture



Comité national français de géodésie et géophysique
Comité national de suivi de la stratégie nationale de la gestion intégrée du trait de Côte
Commission océanographique intergouvernementale
Comité spécialisé pour la recherche marine, maritime et littorale (COMER)
Confédération française de l'encadrement et confédération générale des cadres (CFE-CGC)
Confédération française démocratique du travail (CFDT)
Confédération générale du travail (CGT)
Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)
Confédération générale du patronat des petites et moyennes entreprises (CGPME)
Conseil national des missions locales (CNML)
Conseil supérieur de la marine marchande
Conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques
Conseil supérieur des gens de mer
Conservatoire du Littoral
CNC
Direction interrégionale de la Mer Méditerranée
Direction interrégionale de la Mer - Manche Est - Mer du Nord
Direction interrégionale de la Mer Nord Atlantique-Manche Ouest
Direction régionale environnement aménagement logement Languedoc-Roussillon
Ecole nationale supérieure maritime
EDF
ENGIE
ESTRAN Cité de la mer
Etablissement national des invalides de la marine
Expédition 7e Continent
Expédition MED
Fédération culturelle et environnementale des îles Marquises
Fédération des industries nautiques
Fédération des parcs naturels régionaux
Fédération française de la randonnée pédestre
Fédération française de voile
Fédération française d'études et de Sports sous-marins
Fédération française des pilotes maritimes
Fédération française des ports de plaisance
Fédération française d'études et de sports sous-marins
Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers sportifs de France
Fond français pour l'environnement mondial
Fondation Jacques Rougerie
Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme
Fondation Prince Albert II de Monaco
Force ouvrière
France énergie marine
France filières pêche FFP
France nature environnement
Groupement des industries de construction et activités navales (Gican)
Global Ocean Forum
Global Ocean Trust



GOODPLANET
Green Cross
Groupement DDT
Groupement DIRM
Groupement DREAL
Groupement industriel des constructions et armements navals
Humanité et Biodiversité
Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI)
Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (Ifremer)
Innovations bleues
Institut de recherche et développement (IRD)
Institut des sciences de l'univers (CNRS-INSU)
Institut français de la mer
Institut français du tourisme
Institut océanographique Fondation Albert 1er de Monaco
Institut océanographique Paul Ricard
Institut polaire français
Deep Ocean Stewardship Initiative (DOSI)
Labex corail
Labex mer
Laboratoire de la Blue Society
Ligue de protection des oiseaux
Marine Stewardship Council (MSC)
Maud Fontenoy fondation
MEDEF
Mercator océan
Météo France
Ministère des Affaires étrangères et du Développement international
Ministère des Affaires sociales
Ministère de l'Agriculture
Ministère de la Défense
Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du numérique
Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, en charge des Relations internationales sur le climat
Ministère du Logement et de l'Habitat durable
Ministère des Outre-mer
Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social
Musée de la Marine
Muséum National d'Histoire naturelle (MNHN)
Nausicaa
Ocean Scientific
Oceanopolis
Onema
Parcs nationaux de France (Parc national de Guadeloupe)
Paris Science et Lettres – Research University
PEW



Polarpod
Pôle compétitivité Aquimer
Pôle Compétitivité mer Bretagne
Pôle compétitivité mer PACA
Pôle mer Bretagne
Clusters maritimes outre-mer Guadeloupe
Clusters maritimes outre-mer Guyane
Clusters maritimes outre-mer Martinique
Clusters maritimes outre-mer Polynésie
Clusters maritimes outre-mer Réunion
Paris Science et Lettres
Race for Water Foundation
Réseau action climat (RAC)
Réseau de gestionnaires d'aires marines protégées en Méditerranée (Medpan)
Réseau océan mondial
Respect Océan
Robin des bois
Sea Orbiter
Seaweb Europe
Secrétariat général de la Mer
Service hydrographique et océanographique de la Marine (Shom)
Société nationale de sauvetage en mer (SNSM)
Surfrider
Syndicat des énergies renouvelables
Tara expéditions
Terres australes et antarctiques françaises
Université de Bretagne occidentale - Institut universitaire européen de la mer (UBO-UEM)
Union des industries pétrolières (UFIP)
Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM)
Union des conservateurs d'aquariums
Union des Ports de France
Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)
Union nationale des associations familiales
Université de Nantes
Université de la Polynésie française
Women's International Shipping & Trading Association (WISTA France)
World Ocean network
World Wild Fondation

